

Le 28 octobre 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue le lundi 28 octobre 2024 18h00, à la salle communautaire, située au 1551, rue Principale à Lawrenceville.

Étaient présents : Monsieur Derek Grille, maire
 Monsieur Dany Chapdelaine, conseiller poste numéro 1
 Monsieur Éric Bossé, conseiller poste numéro 2
 Monsieur Claude Jeanson, conseiller poste numéro 3
 Monsieur Réal Delorme, conseiller poste numéro 6

Étaient absents : Madame Valérie Fontaine-Martin, conseillère poste numéro 4
 Monsieur Carl Massé, conseiller poste numéro 5

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Derek Grilli

Était également présente : Madame Ann-Renée Coulombe, DMA
 Directrice générale et greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE;

À 18h00, le maire, monsieur Derek Grilli, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

2024-10-42 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de : Dany Chapdelaine
Appuyé par: Réal Delorme
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Avis de motion du projet de règlement numéro 2024-357 décrétant un emprunt pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2023;
4. Adoption du projet de règlement numéro 2024-357 décrétant un emprunt pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2023;
5. Questions de l'assemblée;
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE

**3. AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-357
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR CONSOLIDER LE DÉFICIT ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2023;**

2024-10-143

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-357 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR CONSOLIDER LE DÉFICIT ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Dany Chapdelaine, conseiller poste numéro 1, qu'à une séance ultérieure sera déposé pour adoption le règlement 2024-357 décrétant un emprunt pour les travaux de la rue de l'église;

4. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-357 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR CONSOLIDER LE DÉFICIT ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023;

2024-10-144

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-357 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE POUR CONSOLIDER LE DÉFICIT ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE LAWRENCEVILLE**

**RÈGLEMENT NO 2024-357
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT
POUR CONSOLIDER LE DÉFICIT
ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023**

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur Dany Chapdelaine, conseiller poste numéro 1, lors de la séance du conseil tenue le 04 novembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du conseil tenue le 04 novembre 2024;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2024-353 a été adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 09 septembre 2024, mais que le montant d'emprunt doit être modifié;

ATTENDU QUE pour ce règlement d'emprunt, l'exemption des personnes habiles (PHV) à voter s'applique;

Sur la proposition de : Claude Jeanson
Appuyé par: Réal Delorme
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Lawrenceville adopte le projet de règlement qui suit :

- **ARTICLE 1.** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 398 043\$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2023;
- **ARTICLE 2.** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 398 043\$ sur une période de cinq (5) ans;

- **ARTICLE 3.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- **ARTICLE 4.** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

QUE le règlement numéro 2024-353 soit abrogé.

ADOPTÉE

5. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE;

Seules les questions entraînant une résolution du Conseil sont conciliées au procès-verbal.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE;

2024-10-145 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de : Éric Bossé
Appuyé par : Dany Chapdelaine
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance soit levée à 18h06

ADOPTÉE

Derek Grilli
Maire

Ann-Renée Coulombe, DMA
Directrice générale et
Greffière-trésorière